

Bureau du Conseil communal

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2019

Président

Nicolas Morel



1^{er} Vice-Président

Michele Mossi

2^e Vice-Président

Gérald Lagrive

Secrétaire

Chantal Junod Napoletano

Secrétaire suppléante

Gaëlle Weissert

Scrutateurs

Géraldine Binggeli

Alain Blanchoud

Scrutateurs suppléants

Inès Bortis Bagnoud

Anuta Pichon

Huissiers

Béatrice Raball

Florent Durussel.

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019

Président

Michele Mossi



1^{er} Vice-Président

Gérald Lagrive

2^e Vice-Président

Daniel Sage

Secrétaire

Chantal Junod Napoletano

Secrétaire suppléante

Gaëlle Weissert

Scrutateurs

Anuta Pichon

Alexandre Schelling

Scrutateurs suppléants

Alain Blanchoud

Nicolas Morel

Huissiers

Béatrice Raball

Florent Durussel.

◆ ◆ ◆ ◆

Séances du Conseil communal

Le Conseil communal a siégé 7 fois, soit les :

- 8 février 2019.
- 7 mars 2019.
- 17 mai 2019.
- 20 juin 2019.
- 3 octobre 2019.
- 28 novembre 2019.
- 13 décembre 2019.

◆ ◆ ◆ ◆

Préavis municipaux

La Municipalité a soumis au Conseil communal les préavis suivants :

Séance du 8 février 2019

N° 1 RC 1 étape 3 – Réaménagement entre l'avenue du Tir-Fédéral et la Venoge – Demande de crédit de construction

Le Conseil communal décide :

- de valider le projet de réaménagement de la RC 1 étape 3, tronçon entre l'avenue du Tir-Fédéral et la Venoge ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 1'190'000.- TTC** (un million cent nonante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.115 « RC 1 étape 3 – Réaménagement entre l'avenue du Tir-Fédéral et la Venoge ».

Elle sera financée par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement. Cette dépense sera amortie en 30 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

N° 2 Déplacement du collecteur communal d'eaux claires, en lien avec le réaménagement de la route cantonale (RC 1) étape n° 3 – Demande de crédit de construction

Le Conseil communal décide :

- d'accepter le projet de déplacement du collecteur communal d'eaux claires, ainsi que le remplacement du collecteur du chemin de Ruchoz, selon le préavis ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 220'000.- HT** (deux cent vingt mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 « Réseau d'égouts et épuration » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil », plus précisément dans le compte n° 460.5010.157 « Route cantonale (RC 1) étape n° 3 – Déplacement du collecteur communal d'eaux claires ».

Elle sera financée par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement. L'amortissement interviendra, dès la fin des travaux, par un prélèvement dans le fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte n° 9280.01.

N° 3 Rénovation des installations techniques, du bassin et des distributions du bâtiment Pluton – Demande de crédit d'étude

Le Conseil communal décide :

- d'approuver le crédit d'étude pour le développement du projet de rénovation des installations techniques, du bassin et des distributions du bâtiment Pluton ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 450'000.- TTC** (quatre cent cinquante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 « Bâtiments scolaires » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 503.5030.231 « Pluton – Rénovation installations, bassin et distributions CE ».

Elle sera financée par un emprunt non affecté, qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement. Cette dépense sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

N° 4 Remplacement des panneaux d'information lumineux – Demande de crédit d'investissement

Le Conseil communal décide :

- d'accepter l'acquisition et l'installation de cinq nouveaux panneaux lumineux en remplacement des panneaux existants ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 109'000.- TTC** (cent neuf mille francs) pour cet achat.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 153 « Animations culturelles et récréatives » et la nature n° 5060 « Mobilier, machines et véhicules », plus précisément dans le compte n° 153.5060.323 « Remplacement des panneaux lumineux ».

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

Séance du 7 mars 2019

N° 5 Adoption du plan de quartier « Au Record d'Ouchy II »

Le Conseil communal décide :

- d'accepter les réponses aux oppositions formulées lors de l'enquête publique du plan partiel d'affectation « Au Record d'Ouchy II » ;
- d'adopter le plan de quartier « Au Record d'Ouchy II » et son règlement, tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 18 août au 16 septembre 2018 ;
- d'adopter la modification du plan général d'affectation au sujet de la parcelle n° 656 ;
- de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger et compromettre devant toute instance dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du plan de quartier « Au Record d'Ouchy II ».

N° 6 Remplacement du véhicule de marque Pony Junior – Demande de crédit

Le Conseil communal décide :

- d'approuver le remplacement du véhicule Pony Junior ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 196'000.-** (cent nonante-six mille francs) pour le remplacement du véhicule Pony Junior de la section Voirie et espaces verts du Service des travaux.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5060 « Achats d'équipements », plus précisément dans le compte n° 430.5060.326 « Remplacement véhicule Boschung Pony ».

Cette dépense sera amortie en 10 ans, conformément à l'art. 17 lettre b du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Séance du 17 mai 2019

N° 7 Passerelle au-dessus de la route de la Pierre RC 76b à la hauteur du chemin des Chênes – Demande de crédit d'étude

Le Conseil communal décide :

- de valider l'étude de la passerelle au-dessus de la route de la Pierre RC 76b à la hauteur du chemin des Chênes ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 144'000.-** (cent quarante-quatre mille francs) pour son étude.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section no 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.154 « Passerelle rte de la Pierre – CE ».

Elle sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

N° 8 Implantation d'installations numériques dans les établissements scolaires d'Ecublens

Le Conseil communal décide :

- d'accepter l'installation de *beamers* à focale ultra-courte avec la fonction interactive, munis d'une Apple TV et d'un visualiseur, pour les collèges de la Coquerellaz et du Croset actuel, y compris le renouvellement des tableaux de classe dans ce dernier bâtiment et celui du bâtiment Sempa de la Coquerellaz ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 159'000.-** (cent cinquante-neuf mille francs) pour cette implantation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 « Bâtiments scolaires » et la nature n° 5060 « Mobilier, machines et véhicules », plus précisément dans le compte n° 503.5060.301 « Croset – Coquerellaz – Implantation d'installations numériques ».

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

N° 9 Requalification de l'allée du Croset – Demande de crédit de construction

Le Conseil communal décide :

- d'accepter le projet de réfection de l'allée du Croset et d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 390'000.-** (trois cent nonante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.162 « Croset – Requalification de l'allée ».

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des Communes.

La dépense nette estimée de Fr. 220'000.- (soit après déduction de la participation de Technoparc Sàrl,) sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle n'entraînera pas de nouvelles charges annuelles de fonctionnement hormis les coûts du capital.

N° 10 Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 10 – Villars/Triaudes

Le Conseil communal décide :

- d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge, sur le territoire de la Commune d'Ecublens, sur le secteur 10, Villars/Triaudes ;
- d'allouer à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de **Fr. 364'000.- TTC** (trois cent soixante-quatre mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 8 du préavis ;
- d'allouer à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement de **Fr. 56'000.- HT** (cinquante-six mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 7 et 8 du préavis.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte n° 460.5620.066 « Sorge, secteur 10, Villars/Triaudes », et sera amortie dès la fin des travaux. Son financement sera assuré par un prélèvement dans le fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte n° 9280.01.

N° 11 Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2019

Le Conseil communal décide :

- d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2019 représentant au total une **augmentation des charges de Fr. 152'900.-** (cent cinquante-deux mille neuf cents francs) et une **augmentation des revenus de Fr. 68'200.-** (soixante-huit mille deux cents francs) conformément aux détails contenus dans les tableaux du préavis.

Le financement des charges nettes complémentaires sera assuré par la trésorerie ordinaire.

- de prendre acte que le résultat prévisible de la Commune pour l'exercice 2019 est dès lors arrêté comme suit :

	Charges	Revenus
Excédent de revenus initialement prévu au budget 2019		Fr. 112'300.-
Charges complémentaires	Fr. 152'900.-	
Revenus complémentaires		Fr. 68'200.-
Totaux	<u>Fr. 152'900.-</u>	<u>Fr. 180'500.-</u>
Résultat intermédiaire (excédent de revenus)		Fr. 27'600.-
Prélèvement dans le fonds « Réserve générale »		<u>Fr. -.-</u>
Nouvel excédent de revenus prévu au budget 2019		<u>Fr. 27'600.-</u>

Séance du 20 juin 2019

Comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – exercice 2018

Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny – exercice 2018

Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – exercice 2018

Comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – exercice 2018

Comptes du Service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – exercice 2018

Rapports de la Municipalité et de la Commission de gestion sur la gestion et les comptes communaux – exercice 2018

Le Conseil communal décide :

- d'approuver les comptes de l'exercice 2018 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2018 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2018 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2018 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2018 du Service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne ;
- d'approuver la gestion de l'administration communale pour l'exercice 2018 et d'adopter les comptes de la Commune d'Ecublens/VD arrêtés au 31 décembre 2018.

Elections pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 :

Président

M. Michele Mossi est élu.

1^{er} Vice-Président

M. Gérald Lagrive est élu.

2^e Vice-Président

M. Daniel Sage est élu.

Séance du 3 octobre 2019

N° 12 Temple du Motty – Réfection du mur de soutènement – Demande d'un crédit complémentaire

Le Conseil communal décide :

- d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de **Fr. 90'000.-** (nonante mille francs) pour la réalisation des travaux de réfection du mur du Temple du Motty et de l'ajouter au montant alloué par le préavis n° 2018/14.

Cette dépense complémentaire sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 310 « Terrains communaux » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 310.5030.212 « Temple – Réfection du mur de soutènement ».

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

N° 13 Modification du raccordement des eaux usées du bassin versant « Larges Pièces » à la STEP de l'ERM – Demande de crédit de construction

Le Conseil communal décide :

- d'accepter la modification du raccordement des eaux usées du bassin versant « Larges Pièces » à la STEP de l'ERM ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 842'000.- HT** (huit cent quarante-deux mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 « Réseau d'égouts et épuration » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil », plus précisément dans le compte n° 460.5010.114 « Eaux usées Larges Pièces – Déviation vers ERM ».

Elle sera financée par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement. L'amortissement interviendra, dès la fin des travaux, par un prélèvement dans le fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte n° 9280.01.

N° 14 Règlement sur les transports scolaires pour l'école publique obligatoire

Le Conseil communal décide, après amendement à l'article 9 :

- d'adopter le Règlement sur les transports scolaires pour l'école publique obligatoire.

N° 15 Nouveaux statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile de l'Ouest lausannois

Le Conseil communal décide :

- d'adopter, tels que proposés, les statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile de l'Ouest lausannois.

N° 16 Arrêté d'imposition pour les années 2020 à 2022

Le Conseil communal décide :

- d'approuver l'arrêté d'imposition de la Commune d'Ecublens pour les années 2020 à 2022 tel que présenté par la Municipalité dans le préavis, à savoir une baisse du taux d'imposition à 62.5.

Séance du 28 novembre 2019**N° 17 Mon Repos – Transformation de la salle des réceptions – Demande de crédit de construction**

Le Conseil communal décide :

- d'accepter le projet de transformation de la salle des réceptions à Mon Repos, selon le préavis présenté ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 145'000.-** (cent quarante-cinq mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 351 « Bâtiments administratifs et techniques » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 351.5030.233 « Mon Repos – Transformation de la salle des réceptions ».

L'amortissement interviendra en une seule fois, dès la fin des travaux. Il sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

N° 18 Reconstruction du bâtiment de la place des sports du Croset – Demande de crédit d'étude

Le Conseil communal décide :

- d'approuver le crédit d'étude pour la reconstruction du bâtiment de la place des sports du Croset ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 460'000.-** (quatre cent soixante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par un emprunt non affecté, qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 355 « Autres bâtiments » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte 355.5030.230 « Croset – Reconstruction du bâtiment de la place des sports CE ».

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

N° 19 Centre sportif de Malley – Demande d'un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2019

Le Conseil communal décide :

- d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2019 d'un montant de **Fr. 48'800.-** (quarante-huit mille huit cent francs) afin de compléter la participation de la Commune au déficit d'exploitation 2018-2019 du Centre sportif de Malley, jusqu'à fin 2019, soit pour 9 mois.

Cette dépense sera comptabilisée sous le compte n° 170.3653.13 « Participation CSM (Centre sportif de Malley) ».

- de prendre acte que le résultat prévisible de la Commune pour l'exercice 2019 est dès lors arrêté comme suit :

	Charges	Revenus
Excédent de revenus initialement prévu au budget 2019		Fr. 27'600.-
Charge complémentaire	Fr. 48'800.-	
Revenu complémentaire		Fr. _____ -.-
Totaux	<u>Fr. 48'800.-</u>	<u>Fr. 27'600.-</u>
Résultat intermédiaire (excédent de charges)		Fr. -21'200.-
Prélèvement dans le fonds « Réserve générale »		<u>Fr. 21'200.-</u>
Nouvel excédent de charges prévu au budget 2019		<u>Fr. _____ -.-</u>

Séance du 13 décembre 2019

Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mère et de la Sorge – exercice 2020

Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny – exercice 2020

Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – exercice 2020

Budget du Service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – exercice 2020

Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – exercice 2020

Budget communal – exercice 2020

Le Conseil communal décide :

- d'accepter le budget de l'exercice 2020 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mère et de la Sorge ;
- d'accepter le budget de l'exercice 2020 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny ;
- d'accepter le budget de l'exercice 2020 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy ;
- d'accepter le budget de l'exercice 2020 du Service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne ;
- d'accepter le budget de l'exercice 2020 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS ;
- d'accepter le budget communal 2020, avec l'amendement suivant :

Comptes de fonctionnement, page 37 :

« Que le poste n° 171.3170.02 [Activités et manifestations sportives], actuellement à Fr. 111'000.- soit porté à Fr. 200'000.- afin de permettre des activités plus variées pour notre population, et cela aussi en été. »

et de prendre acte du plan des investissements de la Commune d'Ecublens pour les années 2019 à 2024.



Séance du 13 décembre 2019 – Salle du Grand Conseil ©jpm

◆ ◆ ◆ ◆

Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion 2018/2019 pour l'exercice 2018

Vous trouverez ci-après les réponses aux vœux que la Commission de gestion 2018/2019 pour l'exercice 2018 a émis dans son rapport du 29 mai 2019

1) La Commission de gestion émet le vœu que les procédures concernant les crédits d'études et préavis soient mises par écrit pour chaque service et qu'elles soient autant que possible harmonisées entre elles.

Réponse :

Les procédures concernant les appels d'offres d'étude sont déjà identiques pour chaque service dans leur structure générale. Le type de procédure suit la Loi fédérale sur les marchés publics, ainsi que la Directive sur l'engagement des dépenses. Cette dernière est plus restrictive que la loi, soit :

- De Fr. 0.- à Fr. 25'000.-, procédure gré à gré.
- De Fr. 25'000.- à Fr. 250'000.-, procédure sur invitation, minimum 3 offres.
- Dès Fr. 250'000.-, procédure ouverte.

Les critères d'adjudication sont adaptés selon le type de marché et la complexité de l'étude, conformément au guide des marchés publics.

L'ensemble des processus sont déjà harmonisés au sein des services techniques. Il n'est pas nécessaire d'établir des procédures spécifiques puisqu'elles existent déjà via les règlements de la SIA (Société suisse des ingénieurs et des architectes). Les procédures sont différentes selon le type de prestation d'études et leur contenu est défini par les règlements des normes SIA comme suit :

- SIA 102 – prestations et honoraires d'architectes.
- SIA 103 – prestations et honoraires d'ingénieurs civils.
- SIA 105 – prestations et honoraires d'architectes paysagistes.
- SIA 108 – prestations et honoraires d'ingénieurs mécaniciens, électriciens et spécialistes en installation du bâtiment.

- SIA 110 – prestations et honoraires d'urbanistes.

Pour les concours de projets, les procédures sont définies dans le règlement des normes SIA 142 et 144 (Règlement des concours et des appels d'offres des prestations d'ingénierie et d'architecture).

Le Conseil communal est informé par le biais des communications municipales du recours à la disposition n° 4 « Autorisation générale d'engager des dépenses pour des crédits d'étude » du préavis de début de législature n° 2016/16, conformément à la note de service du 24 octobre 2018 du Greffe municipal.

2) La CoGes émet le vœu que les activités du Centre des jeunes soient en priorité des activités collectives. Elle souhaite aussi que les activités soient communiquées à plus large échelle.

Réponse :

Le Centre de jeunes répertorie chaque année, dans le rapport annuel de gestion, la liste de ses activités. Ainsi, en 2018, sur les 54 activités mentionnées, 51 d'entre elles ont été collectives, à savoir qu'elles ont impliqué entre 4 et 40 jeunes à chaque fois.

Quant à 2019, sur les 37 activités listées, 35 d'entre elles étaient des activités collectives. Celles-ci sont interculturelles et intergénérationnelles. Elles prennent principalement la forme d'ateliers de chant, de musique, de rap, de bricolage, de dessins, de prévention, de peinture, de théâtre, de cinéma, de pâtisseries ou de repas confectionnés et pris en commun, de sport en salle, voire de soirées à thème, de loisirs et de jeux. Seuls certains cours de chant, ainsi que des ateliers spécifiques de dessins de mode-stylisme et des ateliers de rap, ont été donnés de façon individuelle.

Les activités du Centre des jeunes sont donc en priorité des activités collectives et continueront à l'être, bien que, en dehors des activités, le nombre de suivis individuels augmente.

L'équipe actuelle du Centre se veut pluridisciplinaire et proposera aux jeunes un travail social global, grâce à l'équilibre du personnel formé en éducation et en animation.

Enfin s'agissant de la communication des activités du Centre, celle-ci était jusqu'ici principalement transmise directement aux utilisateurs du Centre, parfois aux écoles, ainsi qu'au Réseau jeunesse de l'Ouest lausannois et sur les panneaux lumineux de la Commune.

D'ici à la rentrée scolaire 2020-2021, un programme d'activités trimestriel sera transmis aux écoles, via le site internet de la Commune, voire le journal d'Ecublens, les réseaux sociaux (à définir) et le site internet de Groupe Coordination Jeunesse du district de l'Ouest lausannois (www.j-ouest.ch).

3) La CoGes émet le vœu que la salle de l'Oiseau de l'Ouest soit mieux exploitée et mise à disposition d'autres utilisateurs.

Réponse :

La salle de réunion de l'Oiseau de l'Ouest est déjà mise à disposition des sociétés locales, associations, partis politiques et services communaux. Régulièrement, elle est proposée en alternative aux autres salles de réunion communales. Sa situation géographique restreint son attractivité malgré une desserte en transport public existante. Elle est utilisée tous les jours de la semaine, sauf le mercredi, pour le réfectoire scolaire à midi.

4) La CoGes émet le vœu que le formulaire de saisie des vacances horaires des Municipaux soit uniformisé.

Réponse :

Une solution informatique est actuellement à l'étude et une séance de démonstration sera prévue début 2020. Si elle est concluante, le Service des ressources humaines proposera cette solution à la Municipalité.

5) La CoGes émet le vœu qu'un compte soit ouvert afin de regrouper les coûts en rapport avec la patinoire.

Réponse :

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2020, la Municipalité a décidé, dans un souci de clarté et de transparence, de séparer les frais relevant des activités et manifestations dites « culturelles » d'une part, de ceux relevant des activités et manifestations dites « sportives » d'autre part.

Ceci a permis d'établir clairement les montants dévolus à chaque domaine. Dans ce cadre, la Municipalité n'a toutefois pas jugé opportun d'aller plus loin dans la démarche en créant, dans la section « sport », une rubrique dédiée spécifiquement à la patinoire, laquelle regrouperait tous les comptes en lien avec la mise en place à Ecublens de la patinoire éphémère.

6) La CoGes émet le vœu que la Municipalité se penche sur une réflexion globale des besoins en activités sportives et culturelles de la Commune. Le budget hors activité patinoire doit permettre le développement d'autres activités sportives et culturelles.

Réponse :

Une réflexion globale est actuellement menée par le Service de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises, compte tenu de ses ressources, avec pour objectif de permettre à la Municipalité de définir, d'une part, la politique culturelle de la Commune et, d'autre part, la politique communale des sports.

Ceci lui permettra de fixer les lignes directrices et missions en matière culturelle et sportive, ainsi que de préciser clairement les besoins dans ces domaines. Conscient qu'il s'agit d'un travail important et de longue haleine, le Service a déjà mené, en fonction de ses moyens, des actions favorisant l'accès au sport pour tous, comme La plus grande leçon de gym, l'OpenSunday, ou des activités de plein air gratuites comme la Zumba, l'Urban-training, le yoga. De plus, il a également organisé différentes actions culturelles, apportant ainsi la culture au cœur de notre cité, comme la venue de la Route lyrique de l'Opéra de Lausanne.

7) La CoGes émet le vœu que la Municipalité informe le Conseil communal de l'avancement du dossier concernant l'opposition de la jonction autoroutière et qu'elle lui transmette les différents documents de l'opposition lorsque la procédure sera terminée.

Réponse :

La Municipalité informera volontiers le Conseil communal de l'évolution de la procédure concernant son opposition au projet

de nouvelle jonction autoroutière d'Ecublens et d'élargissement de l'échangeur d'Ecublens. A l'issue de la procédure, la Municipalité évaluera si les documents de l'opposition peuvent, en tout ou partie, être rendus publics (la CoGes les a déjà consultés lors de l'examen de l'exercice comptable 2018).

La Municipalité précise que lors de la rédaction de cette réponse, en janvier 2020, aucune suite n'avait été donnée à l'opposition déposée le 7 décembre 2018 auprès du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

◆◆◆◆◆

Votations fédérales

Résultats pour la Commune d'Ecublens

10 février 2019 – Votation fédérale



Initiative populaire « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) »

Electeurs inscrits	5'559
Votants	1'908
Participation	34.32 %
Oui	761
Non	1'117

Résultat refusée

19 mai 2019 – Votations fédérales



Loi fédérale du 28 septembre 2018 relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA)

Electeurs inscrits	5'658
Votants	2'325
Participation	41.09 %
Oui	1'823
Non	449

Résultat acceptée

Arrêté fédéral du 28 septembre 2018 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise de la directive (UE) 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes (Développement de l'acquis de Schengen)

Electeurs inscrits	5'658
Votants	2'325
Participation	41.09 %
Oui	1'715
Non	585

Résultat accepté

◆ ◆ ◆ ◆

Elections fédérales



20 octobre 2019 – Election au Conseil national et au Conseil des Etats

Election des 19 membres vaudois du Conseil national

• Electeurs inscrits :	5'683
• Bulletins rentrés :	1'995
• Bulletins blancs :	15
• Bulletins nuls :	22
• Bulletins valables :	1'958
• Taux de participation :	35.10 %

Election des 2 membres vaudois du Conseil des Etats (1^{er} tour)

• Electeurs inscrits :	5'683
• Bulletins rentrés :	2'064
• Bulletins blancs :	18
• Bulletins nuls :	18
• Bulletins valables :	2'046
• Taux de participation :	36.32 %

Suffrages obtenus à Ecublens par les candidats au Conseil des Etats :

• Bachmann François	75
• Béglé Claude	85
• Borel Bernard	48
• Buffat Michaël	312
• Chevalley Isabelle	198
• Français Olivier	594
• Luccarini Yvan	31
• Marra Ada	878
• Meinherz Franziska	40
• Nicolet Jacques	326
• Pahud Olivier	6
• Pointet François	105
• Thorens Goumaz Adèle	878
• Tiburzio Annick	9
• Timofte Anaïs	47
• Voix éparses	16
• Total	3'648

Aucun candidat n'est élu au 1^{er} tour.

10 novembre 2019 – Election au Conseil des Etats

Election des 2 membres vaudois du Conseil des Etats (2^e tour)

- Electeurs inscrits : 5'675
- Bulletins rentrés : 1'837
- Bulletins blancs : 12
- Bulletins nuls : 21
- Bulletins valables : 1'816
- Taux de participation : 32.37 %

Suffrages obtenus à Ecublens par les candidats :

- **François Olivier** 879 **Elu**
- Marra Ada 969 Non élue
- **Thorens Goumaz Adèle** 995 **Elue**
- Voix éparses 0
- Total 2'843



◆◆◆◆◆